



**LA GARDE DES SCAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Paris, le **29 AVR. 2015**

Madame la Contrôleure Générale,

Par courrier du 24 novembre 2014 vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à une seconde visite de contrôle du centre éducatif fermé (CEF) de Sainte-Gauburge, qui s'est déroulée du 13 au 15 janvier 2014.

Je vous prie de trouver, ci-dessous, les réponses à vos observations sur les différents points mis en exergue dans ce rapport.

Comme vous le notez, cet établissement a connu une évolution positive sur plusieurs points depuis votre précédente visite qui a eu lieu en 2009. Cependant, des améliorations restent à apporter, ce que la direction en place depuis octobre 2013 s'attache à mener. La stabilisation de l'équipe de professionnels a permis à l'association gestionnaire de définir une politique de formation à visée qualifiante et d'engager une révision du projet d'établissement.

Le fonctionnement de l'établissement

- Les ressources humaines

Concernant la formation, le CEF va poursuivre sa politique de formation afin de développer la professionnalisation voire la qualification des salariés du CEF. Il est ainsi envisagé en 2015 l'inscription d'un chef de service dans la formation destinée à l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ainsi que la mise en place d'une formation de valorisation des rôles sociaux pour tous les personnels du CEF. Comme vous avez pu le constater, un accompagnement mensuel de type analyse des pratiques est mis en place auprès de cette équipe, ayant notamment pour objectif l'étayage des professionnels et l'homogénéisation des pratiques.

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16/18, quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19

Concernant le recrutement, cette association est confrontée comme d'autres à la difficulté à recruter des professionnels qualifiés en raison de la localisation du CEF et de la difficulté et de la spécificité de leur mission. Cet état de fait oblige l'association et la direction de la PJJ, dans le cadre du financement, à professionnaliser ces salariés une fois recrutés.

- La formalisation du travail éducatif

L'amélioration de cette formalisation s'observe notamment au travers de la tenue des dossiers des mineurs et de la rédaction des écrits qui font l'objet d'un suivi et d'un accompagnement spécifiques de la part des chefs de service.

De plus, tous les éducateurs, excepté le dernier recruté, ont bénéficié d'une formation sur les écrits professionnels.

Certains outils de la prise en charge tels le document individuel de prise en charge et le livret d'accueil ont d'ores et déjà été révisés.

- La prise en charge des mineurs

Les règles de vie applicables au sein du CEF, y compris le système de permis à points, sont en cours de réactualisation. Ce dispositif ne comporte aucune sanction portant sur les droits de visite et d'hébergement lorsqu'ils sont autorisés par les magistrats.

L'utilisation de la contention est autorisée au CEF de Sainte- Gauburge afin que les professionnels puissent se protéger, protéger le mineur en crise ou le groupe de jeunes. Dans ce cadre, il existe un cahier répertoriant les incidents internes et un autre recensant les pratiques de contention mises en œuvre. Chaque utilisation de la contention fait l'objet d'un débriefing avec le chef de service et est également reprise en réunion éducative.

Les modalités d'ouverture des colis et courriers reçus par les mineurs sont déterminées. Leur ouverture par le mineur est effectuée devant un adulte par mesure de sécurité, afin d'éviter toute introduction d'objets dangereux ou de produits illicites.

Au moment de l'accueil, le mineur et les titulaires de l'autorité parentale sont interrogés sur leurs éventuelles convictions religieuses et les modalités y afférent. Ces informations sont consignées dans le document individuel de prise en charge concernant le mineur. Concernant le respect des prescriptions alimentaires religieuses, le CEF prépare des repas substitutifs pour les mineurs le sollicitant.

Afin d'apporter un appui technique aux établissements, la direction de la PJJ élabore un projet de règlement de fonctionnement type. Ce projet prend en compte les différentes observations du CGLPL faites jusqu'alors.

Les partenaires contribuant à la prise en charge des mineurs

Concernant la collaboration avec l'Education Nationale, les enseignants affectés dans les CEF de l'interrégion PJJ pourront dorénavant participer aux actions de formation organisées par les unités pédagogiques régionales qui sont chargées de la scolarisation des personnes détenues.

Le CEF a obtenu en complément le financement de l'intervention d'un enseignant durant la période d'été en remplacement du titulaire en congés.

Certains points restent en cours de discussion entre les services départementaux : la possibilité pour le CEF d'avoir un collège de rattachement pour les jeunes pris en charge et la finalisation d'un protocole permettant aux mineurs d'intégrer un collège local au cours de leur placement en CEF.

Les modalités d'intervention de l'enseignant en poste permettent aux mineurs de bénéficier de trois à quatre heures de scolarité soit dans le cadre d'une prise en charge individuelle soit par groupe de niveau. Cette intervention est complétée par des activités mises en œuvre par les éducateurs.

Concernant la collaboration avec le secteur psychiatrique, le CEF ne parvient pas à construire un partenariat pérenne compte tenu de la configuration de ce secteur dans le département de l'Orne (peu de postes de psychiatre et une rotation importante de ceux qui les occupent). Le directeur du CEF a cependant rencontré le directeur du centre psychothérapeutique de l'Orne et le médecin chef du pôle de psychiatrie infanto-juvénile. Un médecin pédopsychiatre a été également sollicité pour une intervention trimestrielle pour apporter un éclairage sur les problématiques adolescentes. La direction interrégionale, quant à elle, poursuit le travail engagé avec l'agence régionale de santé pour trouver des solutions alternatives comme la possibilité pour le CEF de faire appel à un centre hors de son secteur.

Les locaux

Depuis votre visite, l'espace d'hébergement ainsi que les locaux collectifs ont été rénovés. Du nouveau mobilier pour la salle de télévision sera acheté en 2015. Des travaux d'électricité ont été réalisés dans l'espace d'hébergement et dans le DOJO. Concernant la fosse septique, un contentieux est en cours, des travaux importants sont envisagés dès que la décision du tribunal sera rendue.

Les instances de pilotage

Concernant le pilotage mené par les services déconcentrés de la PJJ, le comité de pilotage interrégional a été installé en février 2015 et les directeurs de CEF de l'interrégion sont réunis pour échanger sur leurs pratiques professionnelles une à deux fois par an.

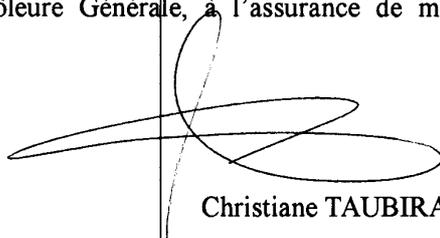
En complément, depuis le dernier trimestre 2014, la direction territoriale tient des comités de suivi opérationnels de façon trimestrielle avec les cadres du CEF ; le dernier a eu lieu le 20 février 2015.

Enfin, le dernier comité de pilotage du CEF s'est tenu le 25 février 2015 où étaient notamment conviés le Préfet, la présidente et le procureur de la République du TGI Alençon, le maire, les représentants de la gendarmerie, de l'éducation nationale, de la pédopsychiatrie. Le bilan de l'année 2014 a été fait et les perspectives de travail pour 2015 ont été annoncées notamment la réécriture du projet d'établissement et la formation des personnels.

Ces instances sont conformes aux instructions de la directrice de la PJJ, données par note du 21 février 2014, pour améliorer la gouvernance du dispositif CEF.

En complément, le cahier des charges des CEF est en cours d'actualisation, pour une publication prévue fin du premier semestre 2015. Il permettra de réaffirmer le cadre du placement notamment quant à la mise en place d'un programme d'activités soutenues et à la nécessaire préparation du projet de sortie, tout en intégrant les dispositions relatives aux droits fondamentaux de la personne.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure Générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christiane TAUBIRA